




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-209**

**Séance publique du**

**24 mai 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1153207-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DON PAR LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES D'OBJETS ET DE SPÉCIMENS AU  
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VILLE**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MAI 2019

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : DON PAR LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES D'OBJETS ET DE SPÉCIMENS AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VILLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Outre les pièces issues de fouilles paléontologiques, l'enrichissement des collections municipales s'opère principalement par le biais d'acquisitions ou de dons, et le Muséum d'Histoire Naturelle est régulièrement sollicité par des particuliers et des institutions pour être destinataire de collections présentant un intérêt naturaliste, géologique ou ethnographique. C'est à partir de ces fonds que le Musée d'Histoire Naturelle conduit la mission éducative que lui a confiée notre collectivité.

La Direction Régionale des Douanes propose aujourd'hui de donner au Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville un ensemble d'objets et de spécimens provenant de saisies. Il s'agit d'éléments appartenant à des animaux exotiques, ainsi que des objets à caractère ethnographique :

- 4 défenses d'éléphant,
- 2 peaux de zèbre,
- 2 cornes de gazelle
- 1 peau d'alligator,
- 1 tête de léopard,
- 1 tortue taxidermée,
- 1 peau de tigre,
- 6 rostres de poisson-scie
- 4 peaux de python.
- 5 coraux,

- 4 coquillages,
- 5 pièces en ivoire sculptée,
- 1 défense en ivoire sculptée,
- 12 coraux,
- 109 colliers de corail,
- 1 statuette en ivoire,
- 1 chandelier en ivoire,
- 1 sac en peau de python,
- 1 tête en ivoire.

Par sa diversité et sa spécificité, cette donation enrichit de manière cohérente les collections du Musée d'Histoire Naturelle, et la campagne de communication, souhaitée et portée par la Direction Régionale des Douanes, doit permettre de la valoriser, en même temps qu'elle désigne le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville comme un partenaire privilégié. Cette donation vient par ailleurs très à propos, au moment où la Ville relance le projet de construction d'un futur Muséum sur le parc Saint-Mitre. La liste des objets et spécimens fera l'objet d'un inventaire au moment de leur réception.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable à ce don qui vient enrichir les collections des musées de la Ville.

DL.2019-209 - DON PAR LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES D'OBJETS ET DE SPÉCIMENS AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VILLE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»